



Photo Helmut Krackenberger

Édito

L'année 2020 s'annonçait sous des auspices favorables pour notre Association, après une assemblée générale dynamique et la mise en place de projets stimulants. Puis très vite est survenu un confinement inattendu.

Quelques mois plus tard quelles sont les perspectives ?

L'origine du fameux virus Covid n'est pas encore complètement élucidée mais il semble bien qu'il s'agisse, comme pour de multiples épidémies récentes, de zoonoses, c'est-à-dire de pathologies qui communiquent entre espèces sauvages, animaux domestiques et humains. Or, les occasions de maladies émergentes n'ont aucune raison de diminuer, au contraire. Les pratiques qui en sont l'origine vont-elles être remises en cause ? La raison le demanderait mais la peur semble aujourd'hui dominer sur la raison, conséquence paralysante de l'imprévoyance envers ce qui était prévisible et d'ailleurs effectivement prévu.

Inédites ont été les mesures de confinement, créant une situation tout à fait nouvelle aux conséquences encore imprévisibles au regard des objectifs de la protection de la nature. Deux possibilités s'envisagent. Soit une crise économique et sociale consécutive à ces mesures, qui risque de faire passer au dernier plan le souci de la protection de la nature et d'achever le détricotage du droit de l'environnement entrepris silencieusement en France depuis quelques années. Soit la crise sera une occasion de mettre le souci écologique au premier plan. Mais de quelle écologie s'agira-t-il ?

L'écologie dite politique joue elle aussi sur la peur et souffre de contradictions qui n'en font pas toujours une alliée sûre quand il s'agit d'affronter ce qui est le plus grave à nos yeux : l'effondrement de la biodiversité. Drame irréversible mais qui n'effraie pas suffisamment pour faire accepter les contraintes que la situation requerrait. La mondialisation se retrouve aussi au

Actualités

UN RETOUR BIENVENU

L'écocomplexe de Païolive et des Gras compte un nouvel hôte de marque : l'Aigle de Bonelli puisqu'un couple s'y reproduit depuis 2019.

Deux jeunes oiseaux, nés en 2016 respectivement dans le Gard et l'Hérault, ont réoccupé spontanément un site de nidification abandonné depuis 40 ans, avec un succès reproducteur prometteur. Concernant un super-prédateur et une espèce protégée, ce nouvel hôte devra désormais être pris en compte sur l'ensemble de l'écocomplexe, où un autre couple pourrait peut-être s'installer encore, d'autant plus qu'il n'y est pas en concurrence avec d'autres aigles.

Le retour de l'aigle des garrigues, le rapace le plus menacé en France, alors que ces garrigues diminuent sous l'effet de l'urbanisation et d'une dynamique naturelle de boisement, était-il prévisible et est-il durable ? La fidélité de l'espèce aux sites de reproduction, même abandonnés depuis longtemps, est notoire et c'est pourquoi ces sites font l'objet de veille et de protection. L'environnement du site de reproduction a beaucoup changé depuis 40 ans en raison des dynamiques végétales et pourtant l'espèce est revenue à cet endroit précis. Par ailleurs, la diminution naturelle des milieux ouverts ne semble pas être limitant. L'aigle peut s'adapter et ne pas se limiter aux perdrix et aux lapins, proies privilégiées en milieux ouverts. Il chassera aussi à travers un couvert modéré : des oiseaux (corvidés,

pigeons, hérons voire perdrix) pour 70% et des mammifères (écureuils, fouines, lapins, jeunes lièvres) pour 26% et enfin quelques reptiles. Son domaine vital est variable, de 40 à 200 km². Il devrait donc pouvoir trouver sur les Gras, les rivières, terres agricoles et falaises un bon terrain de chasse, même s'il doit compter avec les lignes électriques, à moyenne et haute-tension, qui les traversent et présentent pour lui un risque mortel. Les tirs sont encore, hélas, possibles.

La conservation et la restauration des Gras peuvent donc trouver une nouvelle justification puisqu'ils sont maintenant un domaine vital pour l'Aigle de Bonelli. Cette espèce peut donc devenir une espèce-parapluie pour Païolive et les Gras dont le caractère patrimonial se trouve accru. L'exigence de conservation des habitats naturels et agricoles est ainsi renforcée.

Suite page 3



centre des débats car les pathogènes qui nous menacent tirent avantage de l'expansion globale des activités humaines qui poussent la vie animale dans ses derniers retranchements. A notre échelle nous connaissons déjà des espèces invasives venues d'Amérique du Nord et d'Asie : Ecrevisses américaines, Cicadelle vectrice de la flavescence dorée, Renouée du Japon, Pyrale du buis, Frelon asiatique, etc. L'humanité entière est aujourd'hui confrontée aux conséquences

pour elle-même de ses activités, résultant de ses choix économiques et politiques. C'est pourquoi la perspective du Congrès Mondial pour la nature de Marseille, dont la date est encore incertaine mais que notre Association doit répercuter aux Vans, apparaît comme une heureuse opportunité à saisir pour ajuster aux enjeux planétaires comme aux nécessités locales nos actions en faveur de la biodiversité.

Notre invité

Frédéric Jacquemart est médecin, spécialiste de biologie médicale, docteur ès sciences et licencié en philosophie. Il est engagé depuis longtemps dans un travail de réflexion théorique mais aussi dans l'action à de multiples niveaux. Il est membre du Haut-Conseil des Biotechnologies, ancien président d'Info-OGM, président du GIET (groupe international d'études transdisciplinaires) et poursuit toujours des recherches dans le cadre de l'Institut des Systèmes Complexes sur l'Immunologie. Il préside actuellement la FRAPNA (Fédération des Associations de Protection de la Nature d'Ardèche).

Vous êtes engagé depuis longtemps, à la fois, dans la recherche scientifique et dans l'action militante. Comment percevez-vous l'actualité de la protection de la nature ?

Un constat : malgré une prise de conscience affichée, des efforts et des résultats ponctuels, sur des risques aussi importants que le changement climatique ou l'effondrement de la biodiversité, globalement, aucun résultat positif n'a été obtenu. Beaucoup de mesures sont prises ou affichées mais ne sont pas appropriées, voire aggravent la situation. La raison que je vois à cet état de fait, c'est que toutes ces actions procèdent d'une démarche analytique qui disjoint les divers aspects du réel.

Spéculativement vous expliquez cela par la différence entre approche analytique et approche complexe. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par approche complexe ?

La nature étant manifestement trop complexe pour un cerveau humain, la méthode classique consiste à en isoler des morceaux pour les étudier, en supposant que le tout pourra être reconstitué par addition des morceaux, comme un puzzle, en quelque sorte. Le problème est que le fait d'isoler un élément en change la nature et que le tout est différent de la somme des parties. Même si la méthode analytique est efficace et reste intéressante, elle ne permet pas de répondre aux interrogations actuelles, qui concernent les systèmes dans lesquels nous vivons (sociétés, écosystèmes) et dont l'organisation est mise en péril par nos activités. Il est donc nécessaire de changer profondément la manière d'étudier la nature et de se comporter.

Pour rendre concret ce changement et essayer de créer une étincelle dans ce sens, nous avons proposé en 2018 (FRAPNA et GIET) le programme EcoSys, qui propose une approche holistique, ou globale, ou complexe, de l'émergence des maladies infectieuses dans le cadre de la gestion des milieux naturels (de la forêt notamment), dans le cadre du changement global (dont climatique). Ce programme, boudé par les financeurs, jusqu'à l'émergence du Covid-19 qui les a fait réfléchir, repart actuellement.

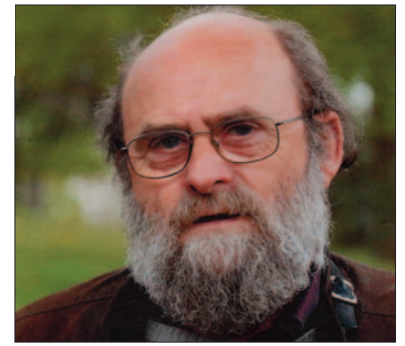
Malgré ce constat alarmant, il vous reste suffisamment d'espoir pour alimenter votre énergie militante ?

L'évolution des systèmes complexes permet d'espérer un phénomène d'émergence. Prenons l'image de la mayonnaise où, brusquement, des éléments hétérogènes s'associent en un instant. De fait, la dynamique peut se mettre en route si une fraction active de la population prend conscience. De fait, de nombreux mouvements se dessinent, qui vont dans le sens d'un changement de paradigme. Tout cela est bien sûr quelque peu chaotique, mais c'est normal dans le cadre d'un changement profond.

Mais est-il encore temps ?

Oui, je pense que nous n'avons pas encore dépassé le point de bascule,

EcoSys (cf supra) est une démarche qui ambitionne de dépasser la fragmentation des sciences de la nature et des sciences humaines pour permettre une évaluation globale des perturbations des systèmes très complexes que sont devenues nos cités et nos habitats. Un exemple de cette complexité est fourni par le système immunitaire, qui maintient l'organisme et régule interactions et compétitions. Il y a des interactions



de non-retour. Mais on a des signes qui précèdent l'arrivée d'un point critique, c'est-à-dire du point où le système change d'état vers un autre état stable, mais appauvri car en pratique, il n'y a pas de réversibilité en la matière. Ces signes avant-coureurs d'un changement

profond et brutal, que certains appellent un effondrement, sont présents tant au niveau de l'écosphère qu'au niveau sociétal. Il est donc plus qu'urgent de s'engager vers une métamorphose culturelle.

D'un point de vue militant, vous êtes actif depuis longtemps. Quel est le succès qui vous vient d'abord à l'esprit avec le recul ?

L'arrêt du projet de mine d'or de Malbosc, action gagnée contre deux multinationales minières, ce qui a permis de sauver le Pin de Salzmann. Plus récemment la victoire contre l'ONF pour sauver la forêt de Valbonne. Et encore celle qui a stoppé l'exploitation forestière insensée destinée à alimenter la fameuse centrale à biomasse de Gardanne : action de l'association Cèze et Gagnières, dont je suis vice-président, avec d'autres associations. Je signale que cette usine était soutenue par Nicolas Hulot, qui a engagé son ministère au Tribunal contre nous ! Aujourd'hui la situation de l'usine est devenue précaire : grèves permanentes, stockage illégal de bois coupé au Canada, en Afrique, au Brésil, et qui pourrait sur place.

Que pensez-vous de l'évolution du droit de l'environnement ?

Ceux qui se plaignent du détricotage du droit de l'environnement ont raison. Des décrets sont pris dans la plus grande discrétion qui empêchent toute mise en cause de certains projets. De nombreux projets industriels sont maintenant exemptés d'enquêtes publiques, le CODERST ne traite pratiquement plus que des forages pour l'eau des communes. Les citoyens sont de plus en plus éloignés de la gestion des affaires publiques

Vous êtes aussi impliqué dans le domaine des maladies émergentes. On a beaucoup parlé de biodiversité à propos du coronavirus. Peut-on dire que cette épidémie est liée à la diminution de la biodiversité ?

Non on ne peut pas affirmer que l'émergence de ce virus-là et sa propagation soient des effets directs de la baisse de la biodiversité. Mais il est clair que si on altère la biodiversité on favorise l'émergence des maladies virales, fongiques, bactériennes et parasitaires.

La tendance, issue du réductionnisme et de l'analytique, lorsqu'émerge un pathogène, par exemple dans une forêt, est de chercher à détruire ce pathogène. Mais une telle procédure est vouée à se répéter sans fin. Il est par contre établi qu'une forêt en bon état sanitaire est une forêt naturellement diverse dans sa composition végétale, animale et fongique et qui comporte de nombreux pathogènes, eux aussi diversifiés. Dans ces conditions, les pathogènes n'ont pas tendance à tout envahir, même si cela peut éventuellement parfois arriver, comme c'est le cas dans des plantations homogènes et monomorphes comme on le fait actuellement. Qu'il s'agisse de maïs hybride (F1) ou de Pin Douglas, la pauvreté de la diversité génétique implique l'arrivée tôt ou tard de pathogènes destructeurs qui nécessitent des remèdes pires que le mal. L'approche globale, systémique, comme celle proposée par EcoSys est impérative actuellement pour en arriver à des pratiques plus raisonnables.

entre les processus microscopiques, par exemple lors d'épidémies, et les décisions humaines avec les conséquences en retour sur la diversité biologique. Parfois des propriétés communes aux échelles microscopiques et macroscopiques peuvent apparaître.

Voir : <https://www.reseau-canope.fr/>

Suite de la page 1, Un retour bienvenu

Il ne s'agit pas d'une réintroduction mais d'un retour naturel (avant 1950 il y avait entre 5 et 8 couples en sud-ardèche, dont un couple dans les gorges du Chassezac) qui s'inscrit dans une dynamique de retour de l'espèce, suivie et portée par un Plan National d'Action. L'espèce était devenue très rare en raison principalement d'une mortalité élevée due aux lignes électriques. C'est la réduction de cette mortalité qui a relancé la dynamique de population, encore modeste puisqu'il n'y avait en 2019 que 38 couples en France de cet emblème méditerranéen. Ce plan comporte trois

actions prioritaires : réduction des causes de mortalité, préservation des domaines vitaux et des anciens sites de reproduction, souvent recolonisés par les jeunes couples, préservation des zones de concentration des jeunes.

Localement c'est la LPO AuRA qui, depuis 1970, a conduit ces actions et coordonne le Plan National d'Action, ainsi que les relations avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Elle assure donc des suivis, par observations de terrain ou par balises et une sensibilisation de tous les acteurs locaux afin que les objectifs du Plan puissent être pris en compte dans les politiques publiques.

Cet événement est important comme signe de ce que Gilbert Cochet appelle le ré-ensauvagement. Nous connaissons actuellement en France, en même temps, un effondrement de la biodiversité de base et un retour d'espèces situées au sommet des chaînes alimentaires. C'est dans ce contexte que le retour naturel de l'Aigle des Garrigues fait signe et constitue un nouvel atout pour l'écosystème.

Jean-François Holthof avec le concours de Michel Mure, chargé de mission du PNA.

PNA (Plan National d'Action) : <http://www.aigledebonelli.fr/>

LA FLAVESCENCE DORÉE - 3

Suite de l'article publié dans le numéro précédent (5) de la Lettre

Cette maladie n'est pas nouvelle en France. Originnaire de la région des Grands Lacs américains, elle est apparue en 1950 dans le Gers où il semble qu'un équilibre a aujourd'hui été trouvé mais elle s'est propagée à la faveur des changements climatiques (de même que le phylloxera en 1870 a profité du réchauffement initié à la fin du petit âge glaciaire en 1850). Elle a justifié dans les années 80 des traitements insecticides massifs au moyen d'épandages aériens, heureusement abandonnés aujourd'hui. On se trouve donc face à un fléau aussi menaçant que le fut le phylloxera et l'on est partagé entre la volonté d'anticiper pour éviter la destruction de nombreux vignobles et la difficulté de lutter contre une maladie aussi difficile à suivre. Actuellement les premiers traitements chimiques sur Beaulieu, sur une dizaine d'hectares environ, semblent avoir été efficaces. Mais des foyers peuvent exister aussi sur des vignes abandonnées ou des treilles, qu'il faudrait recenser et arracher, alors que leurs propriétaires ne sont pas viticulteurs et donc non visés par l'obligation préfectorale.

Une bonne solution est le repérage des plants porteurs par une prospection fine menée sur une période brève, de fin août à début septembre. Moyennant une formation il est aisé de les reconnaître et de les arracher. Mais comment inspecter des centaines de milliers de ceps ? L'embarras devant cet entrecroisement de difficultés est palpable chez les responsables. La réponse chimique, inévitable dans une certaine mesure, ne peut représenter qu'une solution coûteuse, localisée et temporaire. Il faut combiner trois actions : implantation de ceps indemnes de flavescence dorée, assainissement du vignoble (prospections et arrachages), maîtrise des populations d'insecte vecteur (traitements ciblés mais aussi amélioration de la biodiversité dans les vignes).

Actuellement les viticulteurs ne sont pas tous conscients du danger alors que la lutte ne peut être que collective et passe de toute façon par une surveillance des pieds sur toute la zone. A l'avenir il faudra envisager la plantation de plants résistants, comme jadis pour lutter contre le phylloxera. Mais aujourd'hui les grandes étendues de vignes favorisent la diffusion rapide du vecteur par le vent. L'actuelle monoculture peut favoriser la propagation de la flavescence. Il serait possible de développer l'enherbage des vignes pour favoriser les auxiliaires et y laisser vivre plus de biodiversité.

L'Association Païolive se trouve concernée puisque plusieurs parcelles visées par les traitements obligatoires sont à l'intérieur ou en bordure des limites de l'écosystème. Là, des prospections, notamment entomologiques, pourront avoir lieu pour évaluer les effets sur la biodiversité.

Une information de la préfecture a donné les dates des traitements obligatoires à partir du mois de juin. Rappelons que le périmètre de lutte obligatoire de Beaulieu contient 1200 ha de vignes sur 6 communes dont 5 présentaient en 2019 des foyers de flavescence dorée sur 36 parcelles pour un total de 3026 ceps contaminés. Deux traitements se-

ront rendus obligatoires par un autre arrêté préfectoral. Le troisième traitement sera décidé en fonction des comptages larvaires réalisés sur un réseau de points d'observation représentatifs des secteurs des vignobles concernés par des traitements conditionnels. Ils sont réalisés par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche sur 100 feuilles une semaine avant la période d'application du traitement.

Ces comptages larvaires montrent que le niveau des populations larvaires des secteurs à risque situés au Nord de Bourg-Saint-Andéol et Saint-Montan sont élevés ainsi que l'ensemble des secteurs soumis à traitement des communes de Beaulieu, Berrias et Casteljau, Chandolas, Grospièrre et Saint-Alban-Auriolle, en conséquence, un troisième traitement devra être réalisé sur ces secteurs.

Nous avons aussi établi un contact avec un collectif (<http://stoptoxicvigne07.fr/>). Créé en 2017 et constitué d'habitants à proximité des vignes, de parents d'élèves, de vigneron respectueux de la santé des riverains. Il a posé quatre revendications :

- Le respect des zones de non traitement actuelles et la création de zones de traitement biologique sur les parcelles jouxtant les lieux de vie, pour éloigner au maximum des populations les traitements chimiques nocifs pour les animaux à sang chaud.
- L'information des populations : parcelle traitée, jour de traitement, produit utilisé. Pour permettre aux riverains, et particulièrement aux femmes enceintes, de s'éloigner de la zone de traitement, s'ils jugent insuffisants les moyens mis en œuvre pour les protéger.
- De rendre obligatoire la lutte préventive non chimique avec instauration d'un protocole et des contrôles : visite régulière des vignes par les vigneron, arrachages des plants contaminés même quand la contami-

Scaphoides titanus, L'adulte mesure de 4 à 5 mm. Il s'agit d'une espèce invasive, venue d'Amérique du Nord. Son cycle est bien connu. Elle éclôt en mai et après 5 mues espacées de 10 jours, l'adulte émerge, le mâle en juillet, la femelle début août. L'accouplement puis la ponte de 10-15 œufs interviennent fin août-début septembre. Les traitements visent les larves ou les œufs. Suivie actuellement sur Beaulieu (9 stations), Grospièrres (5 stations), Chandolas (1 station), Berrias-Casteljau (9 stations), Banne (3 stations).



nation est faible sur une parcelle. Obligation de ne planter que des plants de vignes traités à l'eau chaude en pépinières.

- Limiter les zones de traitements obligatoires au strict nécessaire.

Un membre de ce Collectif, viticultrice en bio, que nous avons rencontrée, a mené des études sur la biodiversité de ses vignes et notamment sur leurs espèces protégées. Elle replace aussi cette crise sanitaire

Lutte contre l'artificialisation des sols, une proposition phare de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)

Installée en 2019 à l'issue du Grand Débat né de la crise des «Gilets Jaunes», la CCC a été reçue par le Président de la République le 29 juin après la remise de son rapport. Structure éphémère, la CCC était composée de 150 citoyens tirés au sort en suivant une procédure ad hoc pour qu'ils soient représentatifs de la société française. Majoritairement les « 150 » n'adhèrent pas à un parti politique, ne sont pas des scientifiques ou des experts du sujet traité, c'est la première expérience citoyenne d'ampleur faisant appel au tirage au sort et qui a bénéficié des éclairages d'experts et de scientifiques et du soutien du CESE

Sa mission était : « comment diminuer d'au moins 40% par rapport à 1990, les émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans le respect de la justice sociale ». Les travaux, structurés suivant 5 axes : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et enfin se nourrir, ont abouti à pas moins de 149 propositions dont 2 ont été retoquées par le Président le 29 juin, qui a émis des réserves sur 3 autres. La suite : la balle est dans le camp du gouvernement et du Parlement avec une promesse de 15 Mds€ d'accompagnement sur 2 ans. Trop nombreuses pour esquisser ici une synthèse, les propositions de la CCC s'accordent globalement à la vision défendue par notre Association avec cependant de notre point de vue, des délais de mise en

dans le contexte plus large de la crise de l'agriculture intensive et de pratiques dont les viticulteurs sont à la fois parties prenantes et victimes. Son avis personnel est que l'arrêt des subventions à de nouvelles plantations serait la meilleure mesure pour ralentir l'épidémie, propagée par des plants toujours contaminés.

œuvre et des financements mobilisables qui repousseront les échéances bien après 2030. A l'exception notable de la proposition : « lutte contre l'artificialisation des sols » que nous défendons déjà. La mise en route peut se faire rapidement et sans financement public. Réduire la consommation d'espaces c'est agir très efficacement pour la biodiversité, la protection des forêts périurbaines et l'agriculture de proximité. Si le plan gouvernemental sur la biodiversité prévoit un objectif de zéro artificialisation nette, l'échéance 2050 est trop lointaine et sans aucune contrainte réglementaire à ce jour. Or, il faut agir plus rapidement face à la disparition de sols naturels qui progresse de 8,5 % par an, totalisant plus d'un département sur 10 ans. Pour atteindre cet objectif, il convient d'agir en réduisant considérablement les surfaces autorisées pour les logements et les aménagements dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et de rendre obligatoire et sans délais, leur périmètre à l'échelle intercommunale. Et parallèlement procéder aux révisions des PLU en vigueur. Le SCoT devrait aussi se trouver concerné. Car même si ces documents visent une consommation d'espaces plus réduite par rapport à la situation antérieure, notamment en sud Ardèche, leur ambition reste en dessous de l'objectif de zéro artificialisation des sols

Ginés Martinez

VISION D'ARTISTE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Swarming, regroupement automnal des chauve-souris

Savez-vous que la fin de l'été est une saison importante pour certaines espèces de chauve-souris ?

Murins, Sérotines, Oreillards et Pipistrelles se rassemblent alors en grand nombre dans des cavités. Ces rassemblements sont encore énigmatiques car ils sont surtout fréquentés par des mâles en phase de reproduction. Ces sites doivent jouer un rôle important dans la vie sociale des populations : ils permettent le brassage d'un grand nombre d'individus adultes et juvéniles, drainant ainsi des chauves-souris dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde. Les chiroptérologues de l'association Païolive recherchent ces cavités. Certaines sont pressenties mais pour le moment aucun rassemblement important n'a pu être pris en flagrant délit ...

Si les comportements associés à la reproduction posent encore des questions, la biologie de cette reproduction est mieux connue des spécialistes. L'accouplement et la fécondation sont disjoints puisque la semence des mâles, recueillie en automne, est conservée dans une poche dans la femelle pendant l'hiver pour être réactivée au printemps pour l'ovulation. Les femelles peuvent ainsi être fécondées par plusieurs mâles successivement, assurant un brassage génétique

Dessin de Philippe Pénicaud : Petit Rhinolophe et Pipistrelle commune

Depuis 2004, l'Association étudie, fait connaître et contribue à protéger l'écomplexe de Païolive et des Gras, qui s'étend sur 15 300 ha et 25 communes, depuis Saint-Brès (Gard) au sud jusqu'à la Ligne (en Ardèche) au nord.

Les trois axes de son actions sont : Étudier, Faire connaître et Protéger.

S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général et une gestion désintéressée, elle s'appuie sur la liberté constitutionnelle d'oeuvrer à la protection de l'environnement.

Association Païolive- Mas de Montchamp - 07230 Lablachère

Tel. : 04 75 39 96 79 / 06 76 22 23 19

paolive@free.fr - www.bois-de-paolive.org

Le site web contient une riche documentation sur Païolive et les Gras ainsi que toutes les indications pour vous abonner à cette Lettre

